

Journal du Lot 10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Angleterre et l'accord franco-kémaliste. — Le problème du Proche-Orient. — La France à Washington : les directives de Briand. — La Chambre enfante enfin le débat financier.

L'accord franco-kémaliste ne reçoit pas, en Angleterre, un accueil très chaleureux. Le gouvernement britannique a présenté oralement, puis par écrit, un certain nombre d'objections. On nous assure que les entretiens de Lord Curzon avec notre ambassadeur à Londres furent empreints de cordialité.

Cependant, la presse britannique manifeste l'inquiétude de l'opinion, parfois même une certaine irritation. Ainsi, le *Daily Chronicle*, qui passe pour inspiré par les milieux gouvernementaux, présente l'accord franco-turc pour un défi de la France à l'alliance : « une fois de plus, dit-il, la France s'est séparée des Alliés dans une affaire où ceux-ci s'étaient engagés à agir de concert ». La feuille officieuse parle de « manque de bonne foi et manque de convenances ».

L'Observer publie également un article assez vif. Il dit :

« Par ces négociations séparées la France a porté à la politique britannique dans le Proche-Orient un coup qui se répercute jusqu'à la base de cette politique. Elle a poursuivi sa propre politique et recherché des avantages commerciaux en Orient, non seulement en méconnaissant complètement nos propres intérêts, mais en les blessant profondément. »

Par contre, le *Times* est beaucoup plus conciliant. Qu'en juge :

« Les Français, dit-il, ont conclu une paix séparée et ce que nous regrettons, ce n'est pas que les Français aient fait la paix, mais bien qu'une paix générale n'ait pas été conclue entre les alliés et les kémalistes en même temps. »

« Les Français ont été les premiers à percevoir la réalité de la situation en Asie Mineure et à agir en conséquence. Ils nous ont devancés peut-être à cause des hésitations de notre gouvernement, peut-être parce qu'ils avaient des raisons d'urgence à traiter. »

Il n'y a pas lieu de s'alarmer, croyons-nous, de la mauvaise humeur manifestée par une partie de l'opinion britannique et dont le gouvernement s'est fait l'écho.

Les objections, que présente aujourd'hui le *Foreign Office*, semblent tardives : elles auraient pu s'exprimer, voici plusieurs mois, lors des premières conventions de la France avec Bekir Sami-bey.

Mais le pouvaient-elles ? La position de la Grande-Bretagne en face des problèmes du Proche-Orient manque de netteté, présente du flou.

D'un côté, on voudrait à Londres ménager à la fois la Grèce et la Turquie, non en raison des sympathies qu'on éprouve pour ces deux pays, mais par intérêt : l'idéal n'est-il pas d'éliminer de Constantinople et des Détroits le Turc et le Grec ? De là, impossibilité de pratiquer une neutralité complète. De là aussi incompréhension de la conduite de la France, qui entend observer une neutralité rigoureuse.

D'un autre côté, l'Angleterre s'inquiète des succès de l'armée nationale. N'est-ce pas le présage d'un réveil de la Turquie ? Or, on peut bien s'accoutumer à Londres d'une Turquie languissante, car on pourrait, sinon la détruire, du moins l'assujettir aisément. Mais une Turquie puissante tolérerait-elle un pseudo-protectorat ?

Non. Pour que Fayçal règne en paix en Mésopotamie, pour que le général anglais Harrington reste un peu le maître de Stamboul, il importe qu'il n'y ait plus d'Etat ottoman vraiment indépendant.

Dans ces conditions, entre la France et la Grande-Bretagne, il y a une opposition très nette de principes, quant aux problèmes du Proche-Orient. Les discussions, même directes, ne parviendront pas à la résoudre.

Armons-nous de patience et attendons que l'accès de turcophilie de Lord Curzon s'apaise de lui-même ou sous la pression des critiques, de plus en plus marquées, de la presse britannique.

Au moment même où la Délégation Française à la Conférence de Washington prenait contact avec le sol américain, la *Westminster Gazette*, le grand organe libéral d'Outre-Manche, publiait une interview de M. Briand :

Particulièrement bien inspirée, cette interview est tout à fait opportune pour rappeler au monde la mission que la France compte assumer dans l'œuvre de Paix.

Des déclarations du Premier français, il convient de relire les passages suivants :

« La France est une nation essentiellement pacifique ; elle est bon de le répéter aujourd'hui plus que jamais, en dépit des insinuations malveillantes de nos ennemis et des doutes si injustes de nos amis, sa politique n'est autre qu'une politique de paix. Qu'est-ce qu'une politique de paix ? C'est simplement une succession d'actes de nature à créer une atmosphère favorable au règlement de toutes les questions litigieuses et des différends inévitables. Rôle délicat, tâche ardue, à coup sûr, car la France victorieuse, mais meurtrie, a cependant le devoir de vivre et le droit de veiller activement, de toutes ses forces, au maintien de son existence et à la sécurité de son avenir. La France ne demande pas mieux que d'aider à la réalisation de la fraternité internationale. »

Au cours de son histoire, notre pays a toujours soutenu vraiment et à fond la cause de la liberté des peuples et celle du progrès humain. Dépositaire de cette tradition, et résolu à la maintenir fidèlement, il prouvera qu'il ne peut faire autrement que conserver intacts toutes ses forces jusqu'à ce qu'un organisme international ait été établi qui lui assure toutes garanties pour son intégrité et son développement pacifique.

Victorieuse, la France eût pu profiter de sa force pour s'octroyer des frontières qui auraient assuré sa protection définitive. Elle a préféré s'en tenir aux promesses que lui ont faites l'Amérique et l'Angleterre. En somme, la France est prête à prendre la tête de tout mouvement pratique en vue de la diminution des armements ; elle exige seulement, comme condition préliminaire, un accord entre les grandes puissances destiné à garantir d'une façon absolue sa sécurité et la sécurité de la civilisation qui en dépend.

Ces indications permettent aisément de dégager des directives de la politique française :

aucune exploitation de la victoire ;
nulle tendance à l'impérialisme ;
ferme détermination de concourir à la paix universelle ;
mais volonté arrêtée d'assurer d'une façon absolue notre sécurité.

Ce sont là les vœux, les aspirations de tout le peuple Français.

La France a un rôle éminent à jouer à Washington.

Dans sa séance de mardi, la Chambre a abordé, enfin, l'examen de notre situation financière.

Mais ce n'est pas encore le tour du budget.

Le débat roule et va rouler une semaine ou deux sur les diverses interpellations déposées. Or, le nombre des orateurs, inscrits pour intervenir, est grand, très grand.

Cette discussion est nécessaire. Mais elle ne saurait se prolonger indéfiniment ; elle doit remplacer en quelque sorte la discussion générale du budget.

Il importe surtout, qu'en attendant des économies d'argent, on réalise des économies de temps et que, dès l'achèvement des interpellations, la Chambre s'attelle au budget et en poursuive sans désemparer l'examen.

On ne peut guère espérer d'ailleurs que la situation sera réglée avant le 31 décembre. Mais si, une fois de plus, nous sommes contraints de recourir aux douzièmes provisoires, il faut, et dès maintenant, s'efforcer d'en limiter la durée.

Cette année, plus particulièrement, les contribuables ont expérimenté les méfaits de ce système des douzièmes ; il n'y en a pas un seul peut-être qui sache encore à l'heure actuelle exactement, quels seront les impôts qu'il devra payer cette année. Non seulement les finances publiques en pâtissent, mais cet état de choses jette les citoyens dans les pires embarras : beaucoup seront dans l'impossibilité de déboursier, presque séance tenante, les quelques billets qu'on leur demandera.

L'heure est venue de rompre avec des méthodes, compréhensibles à la rigueur en temps de guerre, mais inadmissibles désormais : le chaos et l'anarchie ne constituent pas des procédés d'administration.

Il sied d'organiser enfin la paix !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

M. Briand à Washington

M. Briand et la délégation française ont été reçus, sur le quai de la gare, par les autorités et le général Pershing, qui leur ont souhaité une cordiale bienvenue au nom du gouvernement américain.

A la sortie de la gare, les délégués français ont été acclamés par une foule considérable.

M. Helfferich partisan de la faillite

M. Helfferich, nationaliste allemand, déclare que l'ensemble des impôts représentés pour chaque contribuable allemand une charge annuelle de 7.000 marks.

« La politique d'exécution de M. Wirth a fait faillite, dit-il. L'honneur oblige l'Allemagne à déclarer à l'Entente qu'elle ne peut exécuter ce qu'on exige d'elle. »

Les réparations

Les cinq membres de la commission des réparations se rendant à Berlin ont quitté Paris mardi soir.

Les journaux allemands signalent l'importance de la visite des délégués français ; ils déclarent que la commission ne se bornera pas à entrer en contact avec les milieux officiels allemands, mais aussi avec les représentants du monde financier. La question de la stabilisation du mark fera l'objet d'entretiens.

Les garanties contre le retour des Habsbourg

Les représentants de l'Entente négocient avec le gouvernement hongrois sur les garanties données contre tout retour possible au trône de Hongrie d'un membre de la dynastie des Habsbourg. L'article 3 de la loi de déchéance stipule en effet que la forme monarchique traditionnelle de l'Etat n'a pas cessé d'exister et que l'élection d'un roi est ajourné à un moment plus propice.

Ces clauses constituent encore un danger pour l'Entente, et principalement pour la petite Entente. Les représentants de l'Entente exigent donc des garanties formelles sur l'éloignement définitif de la dynastie des Habsbourg du trône de Hongrie. On croit que l'Assemblée nationale ratifiera dans le même sens la déclaration faite à ce sujet par le gouvernement hongrois.

Le monument aux morts venait d'Allemagne

Ces jours derniers, les membres du Comité d'érection du monument aux morts de la guerre de Varangéville (Meurthe-et-Moselle) étaient allés prendre livraison de la stèle fournie par un sculpteur de Nancy.

L'un d'eux ayant vu sur la pierre une marque d'origine, eut la curiosité de la lire.

L'inscription était en allemand, et le monument venait d'Allemagne. Indignés, les membres du Comité ont refusé la stèle.

La loi de huit heures

M. Messier, député de Seine-et-Oise, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour but la révision de la loi de huit heures.

Dans l'exposé des motifs, l'auteur de la proposition fait ressortir que cette loi, votée au lendemain de l'armistice, a été plus une loi d'opportunité sociale qu'une loi de nécessité économique, puis, M. Messier, après avoir rappelé que « l'heure est à l'effort », se défend de vouloir abroger purement et simplement le principe de la loi. Ce qu'il demande, au contraire, c'est, en proclamant bien haut l'intangibilité de son principe, que l'homme ait droit à un repos proportionnel à l'intensité des dépenses d'énergie qu'il a dû effectuer pendant ses heures de travail.

En d'autres termes, ce qu'il se propose, c'est de mettre la loi en harmonie avec les besoins des diverses industries en tenant compte des diverses modalités d'application et en accordant ainsi, suivant des conditions à déterminer, les dérogations indispensables.

Chambre des Députés

Séance du 8 novembre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi ayant pour objet de fixer définitivement la législation sur les loyers.

M. Guibal expose les grandes lignes du projet. M. Dormoy dépose une motion disant qu'aucune expulsion ne pourra être faite avant le vote définitif de la loi. Ce projet est renvoyé à la Commission.

Il demande en outre qu'on limite à 25 0/0 l'augmentation du tarif des loyers d'avant-guerre. Ce projet est repoussé par 466 voix contre 105.

M. Betoulle parle de la crise des loyers à Limoges.

M. Lévasseur se préoccupe du sort des locataires menacés d'expulsion en janvier. Il y en a 50.000 à Paris.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute l'interpellation de M. Chassaing-Guyon sur la politique financière du Gouvernement. M. Chassaing-Guyon dit que l'état de notre trésorerie est inquiétant, il critique le système de l'inflation fiduciaire et se déclare partisan des économies. M. Varenne indique qu'il y a des économies à réaliser, notamment, sur le budget de la guerre.

La discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 9 novembre 1921

La Chambre adopte sans modification la proposition de loi retour du Sénat relative à la célébration de l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre. Le Sénat a voté le rejet de la date du 11 novembre : l'armistice sera célébré le 13. La Chambre adopte.

M. de Lasteyrie développe son interpellation sur la situation financière. Il demande au Gouvernement quelle mesure il a envisagée en présence de la situation créée en Allemagne par la chute du mark.

La faillite ministérielle de l'Allemagne aura des conséquences graves dans la politique intérieure de ce pays. Il voudrait savoir ce que compte faire le Gouvernement.

M. Landry demande que le Gouvernement renonce à ses économies. M. Isaac dit que le Gouvernement doit envisager un système d'impôts qui favorise leur rentrée en favorisant les affaires.

M. Doumer ministre des finances, déclare que l'impôt sur le revenu commence à donner de bons résultats.

La suite est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 8 Novembre 1921

M. Japy interrompt sur la situation économique qui est grave, dit-il. Il dit qu'il y a trop de fonctionnaires et il croit qu'on pourrait en supprimer un bon tiers dans les colonies et au Maroc. Il combat l'indemnité de la vie chère et il constate que l'impôt sur le revenu n'a pas donné ce que l'on en attendait. Il proteste contre la journée de 8 heures et il demande qu'on accorde des dérogations à cette loi. Il reproche au Gouvernement de ne pas avoir de programme économique.

M. Labrun estime que l'on n'a pas su tirer parti des ressources naturelles de l'Allemagne, surtout en minerai de fer. Le ministre du Commerce répond aux divers orateurs : il montre les efforts qui ont déjà été faits pour revenir à une situation normale et il conclut en affirmant qu'il croit à la reprise des affaires.

Un ordre du jour de confiance est voté.

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉVASION FISCALE

Il paraît que les impôts ne rentrent pas tout seuls, dans les Caisses de l'Etat, aussi facilement que les moutons au bercail.

L'évasion fiscale est bien une réalité que l'administration des finances a le regret de constater chaque jour.

S'il y a évasion d'impôts, c'est bien sa faute, et non celle, bien souvent des contribuables. D'une part, elle néglige de faire rentrer des fonds qui lui sont cependant offerts, et d'autre part, elle n'inquiète pas ou presque pas les nombreux fraudeurs qui échappent encore à l'impôt sur les bénéfices.

Notre confrère le *Réveil Economique* cite deux exemples que nous nous en voudrions de ne pas mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Un gros usinier apporte à son percepteur 200.000 francs en compte sur ses contributions ; l'agent du Trésor, parce qu'il discute le chiffre total refuse de recevoir un acompte. Bien. Les 200.000 francs seront placés en Bons de la Défense nationale ; de telle sorte que l'Etat qui n'aura rien touché — ni son dû, ni les intérêts de son dû — paiera, au contraire, les intérêts à son débiteur !

Nous avons signalé déjà un fait de ce genre relatif au paiement d'une somme qu'un débiteur voulait verser au Bureau permanent de Cahors. Ce Bureau dont on ne parle plus mais qui n'est pas encore fermé, bien qu'il soit totalement inutile, refusa la somme ; le débiteur acheta alors des Bons de la Défense Nationale et pendant 2 ans toucha les intérêts d'une somme qui appartenait à l'Etat.

On a bien ri de cette belle administration : en vérité, il n'y avait pas de quoi, car on voit que de tels errements sont presque une règle dans l'administration.

Autre exemple montre la secrète sympathie que l'Administration manifeste à l'égard de ceux qui cherchent à rouler le fisc.

Dans un quartier de Paris qu'on pourrait nommer dit le *Réveil Economique*, un contrôleur a récemment découvert une insuffisance de déclaration se montant à la bagatelle de... 800.000 francs. Le contribuable — pour une fois — a dû s'exécuter et rembourser la somme. Mais le Trésor, comme bien l'on pense, garde jalousement le secret sur l'affaire. Elle était pourtant d'importance.

Où, mais l'Administration ne manque pas de livrer à la publicité le nom d'un marchand qui aura été condamné à 50 francs d'amende par le tribunal correctionnel.

Et c'est pourquoi, les gros fraudeurs, sûrs de la complaisance et de la négligence de la part des agents à leur égard, frustrent le fisc sans vergogne. Et ça réussit.

Ei on s'étonne, on se plaint, qu'il y ait évasion fiscale !

LOUIS BONNET.

P. T. T.

Mlle Bonnet, receveuse des P. T. T. à Villemer, est nommée, sur sa demande, à Mercuès.

Mme Alquier, receveuse à Mercuès, est nommée à St-Juéry (Tarn).

Contributions indirectes

MM. Bessac, et Pendaries, vérificateurs de 3^e classe des contributions indirectes à Figeac sont élevés sur place à la 2^e classe.

Subvention

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, a reçu la lettre suivante du sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Monsieur le Député et Cher Collègue, Vous avez appelé mon attention sur une demande formée par un groupe de propriétaires de la commune de COMIAC en vue d'obtenir une subvention de mon département pour la construction de chemin rural dit : de la Salettes.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par décision ministérielle en date du 30 septembre 1921, il a été accordé aux intéressés pour la construction de ce chemin, une subvention égale au tiers des dépenses et limitée au maximum de 23.333 fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture :
Signé : PUIS.

Voler et tromper

Attention ! Pour aussi regrettable que ce soit, il faut mettre en garde les ménagères contre les marchands d'œufs.

Un courtier acheta des œufs : se méfiant de leur « fraîcheur » il n'hésita pas à en casser 5, qui tous se trouvèrent pourris.

L'acheteur signala le fait au Commissaire de police de Gourdon qui saisit et cassa 7 œufs vendus par le même marchand et en trouva encore 3 qui étaient avariés.

Il dressa procès-verbal et l'affaire sera portée devant les tribunaux.

C'est une spéculation misérable qui, nous voulons bien le croire, n'est faite que par une infime minorité de vendeurs.

Malheureusement, ces vendeurs existent sur nos marchés où ils apportent des œufs qu'ils ont dans la cendre depuis 3 et 4 mois. Il les sortent aujourd'hui, au moment du froid parce que les poules pondant moins régulièrement, la hausse sur les œufs se produit.

C'est misérable, tout à fait misérable de faire payer très cher une marchandise qu'on a laissée avarier et cela, sciemment, en toute connaissance de cause pour gagner quelques sous de plus. Voler et tromper ! Les coupables n'ont aucune excuse.

L. B.

Anniversaire de l'armistice

L'anniversaire de l'armistice devait être célébré le vendredi 11 novembre : la Chambre en avait décidé ainsi. Aussitôt, les administrations prirent leurs dispositions pour fermer leurs bureaux vendredi et faire le pont samedi, probablement.

Une note de l'inspection académique nous fit connaître, mardi, que les écoles vageraient du 11 au 13, mais que le jeudi, on ferait classe.

Eh bien, le Sénat a tout bouleversé : dans sa séance de mercredi, il a refusé de décréter vendredi férié, et jeudi, la Chambre a fait la même chose que le Sénat.

Donc, l'anniversaire de l'armistice sera célébré dimanche.

La question des transports

Les représentants des vingt-trois Chambres de commerce suivantes : Limoges, La Rochelle, Périgueux, Toulouse, Saint-Nazaire, Angoulême, Guéret, Aubusson, Brive, Tulle, Bordeaux, Libourne, Saumur, Niort, Aurillac, Tours, Montluçon, Clermont, Châteauroux, Poitiers, Cahors, Montauban, formant l'office des transports du Centre et de l'Ouest, se sont réunis à Limoges, sous la présidence de M. Charles Lamy.

Les délégués du ministère des travaux publics et le représentant de la Compagnie d'Orléans, assistaient à la délibération, au cours de laquelle ont été examinées les questions du transport et des modifications du tarif frappant les denrées et les marchandises.

La neige

La neige est tombée en assez grande abondance mardi soir vers 5 heures 1/2. Pendant 2 heures environ de gros flocons tombèrent, mais la neige fondait à proportion. Le froid est vif.

La lumière s'éteint

Mardi soir, vers 6 heures 1/4, pendant l'orage de neige, la lumière électrique s'éteignit tout à coup dans plusieurs établissements de la ville et notamment du Boulevard.

Dans les cafés, le spectacle ne manqua pas de pittoresque. Ceux qui jouaient le piquet et ceux qui lisaient les journaux durent remiser cartes et journaux : en hâte, on plaça une bougie sur chaque table, et peu après on descendit du grenier les vieilles lampes à huile qu'on alluma.

Il n'y eut toutefois qu'un secteur privé de lumière. De rapides réparations furent faites et à 7 heures 1/2, la lumière était rendue.

Service téléphonique

A partir du 15 novembre 1921, les heures d'ouverture du service des communications téléphoniques entre abonnés sont fixées comme il suit :

1^o de 7 heures à 21 heures dans les bureaux de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac ;

2^o de 8 heures à 12 heures, et de 14 heures à 19 heures dans tous les autres bureaux.

Concert de musique de chambre

L'Association de musique de chambre conviait mardi à la Salle des Fêtes ses fidèles, toujours plus nombreux, d'une nouvelle fête d'art. Entreprise redoutable que celle de produire en public des œuvres de la forme la plus relevée parce que, plus abstraite de l'expression par les sons, la musique de chambre ! Entreprise redoutable pour l'exécution surtout : aussi bien l'effort de ceux qui la tentent se grandit-il de sa hardiesse et de leur patient labeur.

Au programme : un délicieux trio de Reber, un des maîtres qui terminèrent la grande lignée romantique, mort à la veille de l'écllosion de la musique moderne actuelle. Ensuite, un très beau quatuor avec piano de G. Fauré dont le Scherzo fut particulièrement bien rendu. Puis une merveille parmi les merveilles : un quintette avec clarinette de Mozart terminé par un splendide thème avec variations qui suscita l'enthousiasme des auditeurs.

En intermède, plusieurs morceaux de chant, modernes en grande partie et dont quelques-uns signés de M. Aimé Kunc, le distingué directeur du Conservatoire de Toulouse, œuvres dites dévotement, avec le souci de l'expression exacte par deux cantatrices accomplies, élèves de Mme Kunc, laquelle termina magistralement par trois chansons anciennes

harmonisées par Perillou, l'air des lettres de Werther et enfin, une fantaisie « En Voyage » de M. Kunc.

C'est donc un palmarès qu'il faudrait dresser : A côté de Mme Kunc, le réputé professeur de chant, Mlle Ressonier, interprète fidèle d'une partie de piano particulièrement chargée dans le trio de Reber, Mlle Rouquayrol de Boisse qui chante bien la Profession de Frank et joue encore mieux le scherzo de Fauré, Mlle Baldochi, qui accompagne bien le Perillou et chante encore mieux le Coquard, M. Jean Nouyrit, excellent violoncelliste déjà, et encore plus d'avenir, M. Michel, la conscience même, M. Calés, aux sons bien venus et ne craignant pas le trait (ceux de Mozart ne plaisaient pas), M. Balzeau, violoniste consciencieux, M. J.-B. Nouyrit, l'âme de ces réunions.

CHRONIQUE SPORTIVE

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Le C. C. A. d'Aurillac bat C. C. C. (2) par 20 points à zéro.

Partie dure menée sous une pluie battante et sur un terrain glissant à l'excès. Les teams en présence ne purent se reconnaître à Brive contre la première du C. C. A. B. dont la réputation est des plus grandes, l'équipe de réserve recevant au Parc des Sports la première de Fumel.

Pour ces deux rencontres, il est difficile de pronostiquer. Il est certain que pour ce jour-là le C. C. C. aura à s'employer à fond ayant devant lui deux clubs en renom.

Si vous voulez connaître le résultat des matches de la journée, allez au Café de Bordeaux, tous les dimanches, à 18 heures. Le C. C. C. pour être agréable aux sportifs cadurciens reçoit à son siège social les nouvelles de l'Agence Fournier.

La 2^e du C. C. C. compte une bonne recrue de plus : Bidouze qui s'y connaît en dribblings.

Notre excellent camarade Bru, guéri de la blessure reçue à Décazeville, va reprendre sa place en 2^e ligne. Quel dommage qu'il n'ait pu venir à Aurillac.

La paire de demis Delsol et Lascombes fonctionnera le 11 contre Fumel.

La ligne de 3/4 de la 2^e va enfin être complète. Ce n'est pas un bon jeu. De Redon-Claverie, Gratadour, Bousquet, faudra « barder » !

L'excellent équipier Bosc va occuper une place dans les lignes avant pour instrumenter contre Fumel. Bravo Bosc !

Le comité de rugby du C. C. C. se réorganise. Il ne peut qu'en sortir un bon rendement pour le plus grand bien de tous.

Toulza, de l'U. S. S., jouera définitivement à la 2^e du C. C. C. Merci au Comité de Rugby Soullagais.

Belle première ligne en 2^e avec Toulza et Tavé au titre de piliers et Chollon, comme talonneur.

Une surprise pour les lignes arrières du C. C. C. (2). Pas encore, mais bientôt on le saura.

AVIRON CADURCIEN

Le match contre l'excellent quinze Toulousain « Gallia Club », qui devait avoir lieu demain 11 novembre n'aura pas lieu, et sera reporté à une date ultérieure que nous ferons connaître sous peu.

Cette décision a été prise par suite du vote des Chambres reportant au dimanche suivant le 11, les fêtes commémoratives de l'armistice.

Par contre dimanche 13 novembre, au stade « Lucien Desprats » Ile de Cabessut, l'équipe 1 du « Stade Olympique Limousin » club de première série. Tout dernièrement l'A. C. fit match nul avec son adversaire d'après-demain.

Cela d'ores et déjà indique au public Cadurcien que cette rencontre promet d'être intéressante au suprême chef.

Nous ne doutons pas que les sportifs de notre ville soient en nombre imposant sur les touches, pour applaudir les efforts des

deux quinze redoutables mis en présence. Ce match, ainsi que les deux ou trois autres qui vont suivre, précèdera aux championnats que les deux premières équipes de l'A. C. vont affronter en 3^e série.

Réunion de l'équipe des vétérans samedi 12 courant au Siège Social, café Tivoli, à 8 h. 3/4.

La présence de tous les équipiers est indispensable.

Ordre du jour : Organisation des deux premiers matches.

Le Comité.

Un emprunt de 300.000 francs

Le Journal Officiel du 8 novembre publie le décret suivant :

« Le département du Lot est autorisé, conformément à la délibération du Conseil général, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 8 0/0, une somme de 300.000 francs, remboursable en trente ans, à partir de 1922, à l'effet de pourvoir aux frais de sa participation aux dépenses à engager par des communes du département pour la construction de chemins ruraux.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Le département est, en outre, autorisé à s'imposer extraordinairement pendant trente ans, à partir de 1922, de 1 centime 48 centimes additionnels, dont le produit servira à rembourser l'emprunt.

Cour d'assises du Lot

La session des assises du Lot (4^e trimestre) s'ouvrira à Cahors le lundi 12 décembre 1921.

Accident

Le jeune Bénays, Victor, 17 ans, apprenti mécanicien chez M. Bénés-tête, est tombé du haut d'une échelle au cours d'un travail qu'il exécutait.

Dans sa chute, il s'est fait de sérieuses contusions.

Un ouvrier du dépôt de la gare M. Gaillard, 24 ans, s'est blessé en secourant les grilles d'un foyer de machine à vapeur pour couper le machefer.

M. Aramandy, 28 ans, agent de la traction du P. O. à Cahors, est tombé sur un tréteau en fer au cours de son travail et s'est blessé assez gravement.

Brûlée vive

Mardi soir, vers 5 heures 1/2, la jeune Jeanne Barrouso, âgée de 5 ans 1/2, demeurant rue Lastié, n° 7, avait été laissée seule à la maison : sa mère était sortie, et le père, ouvrier d'origine espagnole travaillant sur la ligne Cahors-Moissac.

La fillette alimentait le feu avec des copeaux ; malheureusement elle s'approcha trop près du foyer. Des copeaux enflammés communiquèrent le feu aux vêtements de la malheureuse qui fut affreusement brûlée.

A ses cris, on accourut mais l'état de la fillette était désespéré. M. le docteur Pèdaris fit transporter la blessée à l'hôpital où elle est décédée dans la nuit.

Situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot, au 1^{er} novembre 1921.

« Les emblavures sont à peine commencées, le manque d'humidité n'ayant pas permis, en temps opportun, la préparation des sols. La récolte de noix est défective. La récolte de châtaignes s'annonce assez abondante, mais elle sera de qualité moyenne.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 13 NOVEMBRE 1921

Marche des petits lapins, P. R. Ithier.
Ouverture de concert, Montagne.
Fiançailles (Valse), Westy.
Le jour et la nuit (Fantaisie), Lecocq.
Baionnette au canon (Défilé avec tambours et clairons) Houziaux.
Allées Fénelon, de 15 h. à 16 h.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

NOS MORTS

Liste des soldats « morts pour la France » qui arrivent à Cahors, le 12 novembre, à 4 h. 49.

Alazard Gustave, de Boissières ; Delrieu Julien, de Cahors ; Delmas Pierre de Cahors ; Rostain Jean, de Cajarc ; Gaby Arthur, de Camburat ; Brousse Pierre, de Carennac ; Couffignac Gustave, de Figeac ; Le général Bataille, de Floressas ; Cazelle François, de Gramat ; Lavergne Jean, de Lanzac ; Rouquette Urbain, de Latronquière ; Lajugue Adrien, de Lanzac ; Planavergne Sylvain, de Luzech ; Belon Clément, de Montdomere ; Terrié Gabriel, de Payrac ; Fontanille Maurice, à Puybrun ; Bessières Joseph, à Puy-l'Évêque.

Nécrologie

On annonce la mort de M. Fieuza, président honoraire du tribunal civil de Cahors.

Pendant de longues années, M. Fieuza siégea au tribunal de notre ville où il a laissé le souvenir d'un magistrat consciencieux et intègre.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Avis aux agriculteurs

En raison de l'épizootie de rougeur du porc qui sévit dans le département, des tournées de vaccination gratuites organisées sous les auspices de l'Office départemental agricole, auront lieu incessamment.

Les propriétaires et cultivateurs qui désirent bénéficier de cette mesure sont priés de vouloir bien adresser à M. le vétérinaire départemental (à la Préfecture leur nom, leur adresse et le nombre d'animaux à vacciner).

Les opérations se rendront dans les exploitations.

CIRQUE PINDER

Nous rappelons que le Grand Cirque Pinder arrivera dans notre ville samedi.

Samedi soir représentation, dimanche, matinée et soirée.

PALAIS DES FÊTES

C'est JEUDI soir et VENDREDI en matinée et en soirée que le PALAIS DES FÊTES passera :

« LE RÈVE »

Film d'art tiré de l'œuvre d'Emile ZOLA

AU PROGRAMME :

La fabrication de la porcelaine de Sévres. Les Étoiles du Cinéma (2^e série). Charlot mitron (comique, 2 parties).

Prix des places ordinaires

La salle est chauffée.

THEATRE DE CAHORS

Féerie-revue « Au Pays Bleu »

Le jeudi 18 novembre prochain, au Théâtre municipal, en soirée, la tournée Clevers donnera la grande féerie « Au Pays Bleu », en 3 actes et 25 tableaux.

Les journaux de la capitale en ont dit le plus grand bien.

Une troupe d'enfants chanteurs, danseurs et comédiens, font revivre de façon charmante les personnages des Contes de Perrault dans des décors somptueux.

D'excellents artistes donnent la réplique à cette troupe enfantine : on reverra aussi l'indéfectible fontésiste Paul Clerc, Miss Taylor, la danseuse étoile de l'Alhambra de Londres, le comique Deforges, les deux parfaits chanteurs Manou Daulnay et Bensa, Mlle Christiane, du Gymnase, etc., etc.

L'orchestre sera dirigé par M. Daulnay, ex-chef d'orchestre de Marigny.

Belle soirée en perspective.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

PRENEZ GARDE !

Prenez garde ! Grossier, c'est vieillir. Conservez votre jeunesse en maintenant votre intestin actif par une cure d'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, POUIJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDENE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

d'une valeur de 1.200 francs à M. le Dr Jean Verne, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris, pour ses études et ses travaux sur les pigments des léguements des crustacés.

Toutes nos félicitations à notre distingué compatriote, fils de M. Verne, préfet honoraire, résidant au Peyrou, commune de Luzech.

Obèques. — Vendredi dernier, ont eu lieu les obsèques de M. Cures, facteur en retraite, décédé à l'âge de 80 ans. Le deuil était conduit par notre ami, M. Paul Cures, employé des Postes du service des ambulants, en résidence à Paris. Un nombreuse assistance a accompagné le sympathique disparu au cimetière.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Douelle

Monument aux morts. — Le monument aux morts se dresse maintenant sur la place spacieuse récemment établie devant notre beau groupe scolaire.

Il est à la fois simple et imposant : un socle de granit sur lequel repose une stèle paréolée en bronze ; au sommet, une victoire ailée dont les bras élèvent une couronne civique. Sur le socle sont gravés les noms des trente-deux enfants de la commune morts pour la France. Le monument a une hauteur totale de 6 m. 25 ; des bornes monumentales reliées par des chaînes ouvragées en protègent les abords.

À nos églises, à l'architecte Courtès, au sculpteur Armand, nos bien vives félicitations.

L'inauguration est projetée pour le dimanche 11 décembre.

Floressas

Notre fête. — Notre fête patronale du 11 novembre est reportée au dimanche suivant 13. Elle promet d'être des plus superbes car elle coïncide avec le troisième anniversaire de l'armistice.

La commission des fêtes composée de jeunes gens actifs et dévoués ne néglige rien pour établir un programme des plus attrayants.

Nous ne doutons pas que la fête de Floressas n'attire un grand nombre de visiteurs.

Nécrologie

— Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de Mme G. Bruguères, épouse du sympathique adjoint au maire de Floressas, décédée presque subitement samedi soir.

Appartenant à une famille très estimée dans la région, affable et serviable, la défunte emporta les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connue. Ses obsèques ont eu lieu lundi matin au milieu d'une grande affluence.

Qu'il nous soit permis, dans cette douloureuse circonstance, d'adresser à notre ami M. G. Bruguères et à sa famille si cruellement éprouvée l'hommage de nos condoléances attristées.

Hydrophobie. — Dimanche dernier, Mlle Rouquet Philomène et son jeune frère Raymond, âgé de 6 ans furent mordus par leur petit chien qui creva quelques jours plus tard. L'autopsie de ce dernier, faite par le vétérinaire démontra qu'il était atteint de la rage.

Mlle Rouquet et son frère ont été immédiatement dirigés sur l'Institut Pasteur de Bordeaux pour y subir le traitement antirabique.

M. le maire de Floressas a pris un arrêté prescrivant de museler les chiens dans la commune de Floressas et d'abattre les chiens mordus et roulés par leur congénère enragé.

Reyrevignes

Brûlé vif. — Un incendie qui a éclaté dans la maison des époux Garric, au Mas-de-Val, commune de Reyrevignes, a fait une victime.

La violence des flammes était telle qu'il a été impossible de sauver un pauvre paralysique, M. Louis Lacabane, âgé de 60 ans frère de Mme Garric. On n'a retrouvé que quelques ossements calcinés dans les décombres.

Tout l'immeuble a été détruit ; les dégâts sont évalués à 3.000 francs et ne sont couverts par aucune assurance.

Sonac

Décoration posthume. — La médaille militaire vient d'être décernée à notre regretté concitoyen, le soldat Eugène-Maurice Montet, avec cette belle citation : « Brave soldat, tombé glorieusement le 29 octobre 1918 en accomplissant vaillamment son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Gourdon

Grand bal pour l'anniversaire de l'armistice. — La Société l'« Etoile » organise pour le vendredi 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice, un bal populaire à grand orchestre dans les salons de l'Hôtel de Ville (10 musiciens).

Entrées : messieurs, 3 fr. ; dames, 1 fr. — 50 0/0 de réduction pour les membres honoraires.

Rugby. — Dimanche a eu lieu le match annoncé entre l'U. S. Gourdonnaise et l'U. S. Dagnanaise.

La partie fut menée vivement. Gourdon, quoique mixte, s'assura la supériorité

me se savait comme Bellotte le lui recommandait, elle se remit tranquillement à sa besogne, le vieux n'étant nullement dans la salle basse.

Ah ! la fine mouche qu'elle était, cette petite Bellotte ! mais qu'elle file sans cœur aussi, se souciant peu du pauvre Cyprien et se moquant pas mal de Claudet, mais coquette et si enviousse de devenir la plus cossue du village, que, pour cela, elle ne craignait pas de devenir en même temps infidèle et parjure.

Claudet n'était pas si bête qu'il ne finit par comprendre sa ruse et le piège qu'elle lui avait tendu, mais il le comprit trop tard, quand son amour et son désir le tinrent au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil, en dépit de ses efforts pour vaincre sa passion.

Bellotte ne serait jamais sa bonne amie, elle le lui avait dit, et il savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa parole, d'abord parce que, malgré ses allures un peu écervelées, elle était honnête au fond, ensuite parce qu'elle voulait se faire épouser. S'il ne lui demandait pas d'être sa femme, elle serait celle de Cyprien quand il reviendrait, voilà tout ; mais s'il la demandait en mariage, elle ne le reviendrait pas, il le sentait bien, et Cyprien n'aurait plus qu'à se pourvoir d'un autre côté.

Devait-il la juger défavorablement pour cela et se livrer à des réflexions plus ou moins encourageantes pour l'avenir ? Oui, sans doute, si elle eût été plus âgée, mais Bellotte n'était qu'une enfant,

me se savait comme Bellotte le lui recommandait, elle se remit tranquillement à sa besogne, le vieux n'étant nullement dans la salle basse.

Ah ! la fine mouche qu'elle était, cette petite Bellotte ! mais qu'elle file sans cœur aussi, se souciant peu du pauvre Cyprien et se moquant pas mal de Claudet, mais coquette et si enviousse de devenir la plus cossue du village, que, pour cela, elle ne craignait pas de devenir en même temps infidèle et parjure.

Claudet n'était pas si bête qu'il ne finit par comprendre sa ruse et le piège qu'elle lui avait tendu, mais il le comprit trop tard, quand son amour et son désir le tinrent au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil, en dépit de ses efforts pour vaincre sa passion.

Bellotte ne serait jamais sa bonne amie, elle le lui avait dit, et il savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa parole, d'abord parce que, malgré ses allures un peu écervelées, elle était honnête au fond, ensuite parce qu'elle voulait se faire épouser. S'il ne lui demandait pas d'être sa femme, elle serait celle de Cyprien quand il reviendrait, voilà tout ; mais s'il la demandait en mariage, elle ne le reviendrait pas, il le sentait bien, et Cyprien n'aurait plus qu'à se pourvoir d'un autre côté.

Devait-il la juger défavorablement pour cela et se livrer à des réflexions plus ou moins encourageantes pour l'avenir ? Oui, sans doute, si elle eût été plus âgée, mais Bellotte n'était qu'une enfant,

me se savait comme Bellotte le lui recommandait, elle se remit tranquillement à sa besogne, le vieux n'étant nullement dans la salle basse.

Ah ! la fine mouche qu'elle était, cette petite Bellotte ! mais qu'elle file sans cœur aussi, se souciant peu du pauvre Cyprien et se moquant pas mal de Claudet, mais coquette et si enviousse de devenir la plus cossue du village, que, pour cela, elle ne craignait pas de devenir en même temps infidèle et parjure.

Claudet n'était pas si bête qu'il ne finit par comprendre sa ruse et le piège qu'elle lui avait tendu, mais il le comprit trop tard, quand son amour et son désir le tinrent au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil, en dépit de ses efforts pour vaincre sa passion.

Bellotte ne serait jamais sa bonne amie, elle le lui avait dit, et il savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa parole, d'abord parce que, malgré ses allures un peu écervelées, elle était honnête au fond, ensuite parce qu'elle voulait se faire épouser. S'il ne lui demandait pas d'être sa femme, elle serait celle de Cyprien quand il reviendrait, voilà tout ; mais s'il la demandait en mariage, elle ne le reviendrait pas, il le sentait bien, et Cyprien n'aurait plus qu'à se pourvoir d'un autre côté.

Devait-il la juger défavorablement pour cela et se livrer à des réflexions plus ou moins encourageantes pour l'avenir ? Oui, sans doute, si elle eût été plus âgée, mais Bellotte n'était qu'une enfant,

me se savait comme Bellotte le lui recommandait, elle se remit tranquillement à sa besogne, le vieux n'étant nullement dans la salle basse.

Ah ! la fine mouche qu'elle était, cette petite Bellotte ! mais qu'elle file sans cœur aussi, se souciant peu du pauvre Cyprien et se moquant pas mal de Claudet, mais coquette et si enviousse de devenir la plus cossue du village, que, pour cela, elle ne craignait pas de devenir en même temps infidèle et parjure.

Claudet n'était pas si bête qu'il ne finit par comprendre sa ruse et le piège qu'elle lui avait tendu, mais il le comprit trop tard, quand son amour et son désir le tinrent au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil, en dépit de ses efforts pour vaincre sa passion.

Bellotte ne serait jamais sa bonne amie, elle le lui avait dit, et il savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa parole, d'abord parce que, malgré ses allures un peu écervelées, elle était honnête au fond, ensuite parce qu'elle voulait se faire épouser. S'il ne lui demandait pas d'être sa femme, elle serait celle de Cyprien quand il reviendrait, voilà tout ; mais s'il la demandait en mariage, elle ne le reviendrait pas, il le sentait bien, et Cyprien n'aurait plus qu'à se pourvoir d'un autre côté.

Devait-il la juger défavorablement pour cela et se livrer à des réflexions plus ou moins encourageantes pour l'avenir ? Oui, sans doute, si elle eût été plus âgée, mais Bellotte n'était qu'une enfant,

me se savait comme Bellotte le lui recommandait, elle se remit tranquillement à sa besogne, le vieux n'étant nullement dans la salle basse.

Ah ! la fine mouche qu'elle était, cette petite Bellotte ! mais qu'elle file sans cœur aussi, se souciant peu du pauvre Cyprien et se moquant pas mal de Claudet, mais coquette et si enviousse de devenir la plus cossue du village, que, pour cela, elle ne craignait pas de devenir en même temps infidèle et parjure.

Claudet n'était pas si bête qu'il ne finit par comprendre sa ruse et le piège qu'elle lui avait tendu, mais il le comprit trop tard, quand son amour et son désir le tinrent au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil, en dépit de ses efforts pour vaincre sa passion.

Bellotte ne serait jamais sa bonne amie, elle le lui avait dit, et il savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa parole, d'abord parce que, malgré ses allures un peu écervelées, elle était honnête au fond, ensuite parce qu'elle voulait se faire épouser. S'il ne lui demandait pas d'être sa femme, elle serait celle de Cyprien quand il reviendrait, voilà tout ; mais s'il la demandait en mariage, elle ne le reviendrait pas, il le sentait bien, et Cyprien n'aurait plus qu'à se pourvoir d'un autre côté.

Devait-il la juger défavorablement pour cela et se livrer à des réflexions plus ou moins encourageantes pour l'avenir ? Oui, sans doute, si elle eût été plus âgée, mais Bellotte n'était qu'une enfant,

me se savait comme Bellotte le lui recommandait, elle se remit tranquillement à sa besogne, le vieux n'étant nullement dans la salle basse.

Ah ! la fine mouche qu'elle était, cette petite Bellotte ! mais qu'elle file sans cœur aussi, se souciant peu du pauvre Cyprien et se moquant pas mal de Claudet, mais coquette et si enviousse de devenir la plus cossue du village, que, pour cela, elle ne craignait pas de devenir en même temps infidèle et parjure.

Claudet n'était pas si bête qu'il ne finit par comprendre sa ruse et le piège qu'elle lui avait tendu, mais il le comprit trop tard, quand son amour et son désir le tinrent au point de lui faire perdre l'appétit et le sommeil, en dépit de ses efforts pour vaincre sa passion.

Bellotte ne serait jamais sa bonne amie, elle le lui avait dit, et il savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa parole, d'abord parce que, malgré ses allures un peu écervelées, elle était honnête au fond, ensuite parce qu'elle voulait se faire épouser. S'il ne lui demandait pas d'être sa femme, elle serait celle de Cyprien quand il reviendrait, voilà tout ; mais s'il la demandait en mariage, elle ne le reviendrait pas, il le sentait bien, et Cyprien n'aurait plus qu'à se pourvoir d'un autre côté.

Devait-il la juger défavorablement pour cela et se livrer à des réflexions plus ou moins encourageantes pour l'avenir ? Oui, sans doute, si elle eût été plus âgée, mais Bellotte n'était qu'une enfant,

me